



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
1^{er} novembre 2005
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la colonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 10^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 17 octobre 2005, à 15 heures

Président : M. Aliyev (Azerbaïdjan)

Sommaire

Point 29 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 29 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (A/60/20 (Supplément No 20) et Corr.1)

1. **Le Président** annonce que les trois exposés qui seront présentés sur le point de l'ordre du jour seront suivis d'un dialogue interactif entre les orateurs.

2. Il rappelle que, lors du Sommet mondial de 2005, des dirigeants du monde entier ont reconnu que la science et la technologie étaient essentielles à la réalisation des objectifs de développement. La technologie spatiale contribue de plus en plus à assurer une vie meilleure pour tous. Elle a joué un rôle crucial lors des nombreuses catastrophes naturelles survenues au cours de l'année écoulée, notamment le tremblement de terre et le tsunami dans l'océan Indien, l'ouragan Katrina et, plus récemment, les coulées de boue et les inondations dans le sud du Mexique et en Amérique centrale après le passage de l'ouragan Stan et le tremblement de terre dévastateur à la frontière entre l'Inde et le Pakistan. Dans tous les cas, les images satellites ont permis d'évaluer les dommages et ont aidé les secouristes à cibler les zones qui avaient besoin d'une assistance plus urgente. Les communications satellites ont également été utilisées pour relier les zones sinistrées au monde extérieur, car tous les réseaux terrestres avaient été détruits.

3. Les utilisations pacifiques de l'espace pourraient contribuer de façon significative à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, ainsi que les décisions prises à l'issue du Sommet mondial sur le développement durable et le Sommet mondial sur la société de l'information. Les applications spatiales pourraient contribuer à une gestion efficace des ressources en eau, ainsi qu'à la prévision des situations d'urgence provoquées par l'eau et à l'atténuation de leurs effets. En raison de la répartition inégale des ressources hydriques, les solutions spatiales à la gestion de l'eau revêtent une importance particulière pour les pays en développement. Des projets de téléenseignement dans plusieurs pays assurent un enseignement de qualité aux étudiants et aux enseignants à tous les niveaux, notamment ceux des régions éloignées de la planète qui, autrement, n'auraient pas accès aux écoles et aux universités. De même, les communications satellites utilisées en télé-médecine permettent à des zones défavorisées dont

les soins de santé sont limités d'accéder à des services de santé publique de qualité.

4. Les traités et les principes de l'Organisation des Nations Unies offrent un cadre juridique qui permet la poursuite de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace pour le bien de l'humanité tout entière. De plus en plus d'États, reconnaissant leurs bienfaits, ont signé et ratifié ces instruments. La coopération internationale est essentielle pour que tous les pays, en particulier les pays en développement, puissent profiter des bienfaits de la technologie spatiale. L'ONU, par le biais du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, joue un rôle de premier plan en veillant à ce que les pays continuent d'unir leurs efforts pour apporter aux peuples du monde entier les fruits des activités spatiales. Parmi les exemples de cette coopération, on peut citer le Système international de recherche et de sauvetage par satellite, connu sous le nom de COSPAS-SARSAT, qui utilise la technologie spatiale pour assister les aviateurs et les marins en détresse dans toutes les régions du globe. Il se compose actuellement de 37 États membres, représentant tous les continents. Depuis 1982, il a permis le sauvetage d'au moins 18 000 personnes impliquées dans plus de 5 000 incidents.

5. L'objectif poursuivi par la Charte internationale «Espace et catastrophes majeures» est de fournir un système unifié d'acquisition et de diffusion de données spatiales. Ses sept agences membres fournissent gratuitement aux autorités de protection civile intervenant dans le cas de catastrophes majeures des images d'observation de la Terre en temps réel. Depuis son entrée en activité en novembre 2000, elle a été activée plus de 80 fois, par suite de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Le système des Nations Unies peut obtenir des données auprès de la Charte par le biais du Bureau des affaires spatiales qui coopère avec celle-ci.

6. Le troisième Sommet sur l'observation de la Terre s'est tenu à Bruxelles, le 16 février 2005. Il a créé un Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), composé de plus de 50 États et de 30 organisations internationales, et a souscrit à un plan décennal de mise en œuvre qui sera essentiellement le réseau central d'un Système des systèmes globaux d'observation de la Terre (GEOSS). Ce système rassemblera un grand nombre de ressources et d'ensembles de données d'observation spatiale de la Terre et de données in situ, actuellement utilisées à travers le monde, et créera un

réseau durable de diffusion des données et des produits et services d'information. Le GEOSS identifiera également les lacunes dans l'acquisition des données d'observation de la Terre et facilitera les moyens de les combler.

7. **M. Abiodun** (Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique) fait observer que les catastrophes naturelles survenues au cours de l'année écoulée ont démontré clairement la vulnérabilité des sociétés humaines face aux forces de la nature et la nécessité de redoubler d'efforts pour prévenir les catastrophes et renforcer les mesures d'intervention en cas de catastrophe.

8. Au Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur engagement, entre autres, envers la promotion du développement durable et ont reconnu le rôle important de la science et de la technologie à cet égard. Ils se sont notamment engagés à appuyer la recherche destinée à combler les besoins particuliers des pays en développement dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de la conservation, de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, de la gestion de l'environnement, de l'énergie, de la foresterie et des changements climatiques, et à encourager le transfert de technologie. Ils se sont également engagés à aider les pays en développement dans la conception de stratégies nationales en matière de ressources humaines, de science et de développement et à œuvrer à la mise en place d'un système mondial d'alerte rapide pour tous les risques naturels. Les moyens et les avantages découlant de l'utilisation de l'espace sont essentiels pour atteindre ces objectifs.

9. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique reconnaît depuis longtemps qu'un certain nombre de technologies et d'applications spatiales sont disponibles pour relever les nombreux défis environnementaux, à savoir la réduction de la pauvreté et la prévention des maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement. Les applications spatiales peuvent fournir des renseignements fiables et opportuns pour la prise de décisions dans de nombreux domaines de la vie économique et sociale, ainsi que des communications fiables lorsque les réseaux terrestres ne sont pas disponibles ou ont été détruits par une catastrophe.

10. Entre autres réalisations, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a contribué pour beaucoup à l'adoption par l'Assemblée générale du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 et a organisé trois conférences des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE). La résolution «L'espace au seuil du millénaire : Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain», adoptée lors d'UNISPACE III et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/68, trace les grandes lignes d'une stratégie visant à s'attaquer aux problèmes mondiaux et fait appel à la technologie spatiale pour résoudre certains des problèmes les plus pressants à l'ordre du jour du développement mondial. En octobre 2004, l'Assemblée générale a entrepris un examen quinquennal des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III. Elle a également approuvé un Plan d'action, proposé par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, afin d'assurer la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain et la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire, tels qu'énoncés notamment dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable.

11. Attirant l'attention sur le rapport du Comité (A/60/20 (Supplément No 20) et Corr.1), il souligne que le Comité a notamment examiné, au cours de l'année écoulée, les points suivants : la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, les moyens de réserver l'espace extra-atmosphérique à des utilisations pacifiques, les travaux du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique à leurs sessions de 2005, les retombées bénéfiques de la technologie spatiale, l'espace et la société et l'espace et l'eau.

12. Le Comité et ses deux Sous-Comités ont consacré la majeure partie de leur temps à examiner les conclusions de l'examen quinquennal de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III. Les équipes d'intervention créées par le Comité se sont révélées être un mécanisme unique et efficace de mise en œuvre de ces recommandations. Le Comité a convenu de coordonner étroitement ses travaux sur la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III avec ceux de la Commission du développement durable. Il soumettra à la prochaine session de la Commission un document

expliquant la manière dont les applications spatiales pourraient être utiles à la Commission au moment de l'examen des groupes thématiques. Le Comité a également inscrit à l'ordre du jour de sa prochaine session un point sur les recommandations du Sommet mondial sur la société d'information, et il se propose de contribuer à leur mise en œuvre. Enfin, il a discuté des travaux du Programme des Nations Unies sur les applications spatiales et il est heureux de constater que le Programme intensifiait ses efforts pour aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre de nouveaux projets dans le cadre d'un suivi des diverses activités relatives aux programmes.

13. Le Sous-Comité scientifique et technique a entrepris l'examen d'un point sur le recours à un système spatial pour la gestion des catastrophes. Dans le cadre de son plan de travail triennal, il diffusera des informations sur les systèmes spatiaux existants pour la gestion des catastrophes aux niveaux national et international et identifiera les perspectives à long terme des États Membres et des agences spatiales dans ce domaine. La gestion des catastrophes naturelles représente un énorme défi pour les pays concernés. Le Sous-Comité a donc examiné la possibilité de créer une entité internationale de coordination spatiale pour la gestion des catastrophes. À sa prochaine session, il prévoit tenir un atelier d'une journée sur la gestion des catastrophes, auquel participeront des opérateurs de satellites de communications et de météorologie.

14. Le Sous-Comité scientifique et technique a également poursuivi ses travaux sur les débris spatiaux, dans le cadre de son nouveau plan de travail pour la période de 2005 à 2007. Le Groupe de travail sur les débris spatiaux a pour sa part mis la dernière main au premier projet de document sur la réduction des débris spatiaux. Les travaux du Groupe de travail de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique ont enregistré des progrès importants sur les questions relatives à l'établissement au niveau international d'un cadre technique d'objectifs et de recommandations concernant la sécurité des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Le Sous-Comité a modifié le plan de travail initial concernant ce point, le prolongeant jusqu'en 2007. À sa dernière session, le Sous-Comité a organisé un colloque auquel a participé le Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et la Fédération aéronautique internationale (FAI) sur le thème de l'intégration de données satellitaires à haute résolution

et hyperspectrales aux fins de l'agriculture de précision, de la surveillance de l'environnement et d'autres nouvelles applications possibles. À sa session suivante, il a tenu un colloque visant à renforcer son partenariat avec le milieu de l'industrie, au cours duquel les missions de radar à antenne synthétique et leurs applications ont fait l'objet de discussions. En tant que contribution aux préparatifs de cet événement, le Comité propose d'inscrire à son ordre du jour un nouveau point relatif à l'année 2007, Année internationale de l'héliophysique. Enfin, la Réunion interinstitutions des Nations Unies sur les activités spatiales a fait rapport au Sous-Comité sur les conclusions de sa session de 2005 et lui a présenté pour examen un rapport sur la coordination des activités relatives aux questions spatiales entre les entités des Nations Unies et un rapport sur les technologies spatiales et leurs applications susceptibles d'accroître la coopération interinstitutions. Il a tenu une séance publique pour permettre aux membres du Comité et aux observateurs de présenter les diverses initiatives des institutions des Nations Unies s'occupant de questions spatiales et a mis à jour la brochure intitulée «Solutions spatiales» sur l'utilisation des technologies spatiales dans les activités des Nations Unies en rapport avec la mise en œuvre des objectifs de développement internationalement convenus.

15. Le Sous-Comité juridique a établi un nouveau groupe de travail chargé d'examiner la pratique des États et des organisations internationales en matière d'immatriculation des objets spatiaux. Il a convoqué à nouveau son groupe de travail sur l'avant-projet de protocole sur des questions spécifiques aux moyens spatiaux de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles. Il a décidé de poursuivre l'examen des progrès réalisés dans le cadre du protocole, mais n'a pu parvenir à un consensus sur la question de savoir si l'Organisation des Nations Unies devait exercer la fonction d'autorité de surveillance prévue dans l'avant-projet. Il a également rétabli le groupe de travail chargé d'examiner les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

16. En examinant les bienfaits découlant des technologies spatiales pour satisfaire les besoins de la vie quotidienne, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a reconnu qu'il fallait encourager leurs retombées, car elles sont de nature à stimuler les industries en créant des technologies

nouvelles et novatrices et contribuent de manière significative à améliorer la qualité de vie des populations. En ce qui concerne le point sur l'espace et la société, il a mis l'accent sur l'utilité des outils spatiaux pour l'enseignement. En ce qui concerne le point sur l'espace et l'eau, il a signalé que les applications spatiales pourraient contribuer à une gestion rationnelle des ressources en eau et à la prévision et à la réduction des situations d'urgence liées à l'eau. Enfin, un colloque sur l'espace et l'archéologie s'est tenu. À sa prochaine session, le Comité tiendra un colloque sur l'espace et les forêts. En conclusion, il importe d'examiner l'évolution des activités spatiales et la manière dont le Comité pourrait élaborer un plan à long terme afin d'accroître la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Exposés et dialogue interactif

17. **M. Abiodun** (Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique) présente un exposé, à l'aide de diapositives, sur les contributions de la science et de la technologie spatiales aux défis du développement durable. Le développement durable s'entend d'un développement répondant aux besoins actuels sans compromettre les possibilités des générations futures de satisfaire leurs propres besoins ou, alors, de la satisfaction des besoins humains fondamentaux tout en préservant les systèmes permettant la vie sur Terre, en tenant compte des besoins régionaux et locaux différents à l'échelle mondiale. Les systèmes fondamentaux permettant la vie sont l'air, les ressources terrestres, l'eau, les ressources agricoles et un environnement sain. La préservation de ces systèmes est menacée par l'impact des activités anthropiques et humaines néfastes à l'environnement terrestre. Tout le monde s'entend pour dire que, sans la révolution industrielle et agricole, la Terre serait encore en équilibre. Les activités humaines perturbent le climat et l'environnement terrestres. Ces activités comprennent notamment les émissions toxiques de l'industrie, la déforestation, le déversement non réglementé des déchets domestiques et industriels, la pollution par les hydrocarbures et l'explosion démographique. Le réchauffement de la planète dû aux émissions de gaz à effet de serre, l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'élévation du niveau des mers et la sécheresse et la désertification sont tous des conséquences de ces activités. On reconnaît aussi

unanimement que la Terre est un système unifié et que des événements tels qu'une éruption volcanique locale ou la résurgence du phénomène El Nino peuvent avoir des répercussions dans d'autres parties du monde. De ces actions préjudiciables résultent un excédent de dioxyde de carbone et de méthane dans l'atmosphère, des trous dans la couche d'ozone au-dessus des pôles nord et sud et une augmentation des températures de la planète. La rareté de l'eau en découle, compte tenu de l'assèchement de sources d'eau autrefois abondantes. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la rareté de l'eau sera l'un des principaux enjeux des 20 prochaines années. Dans leur Déclaration ministérielle adoptée lors du troisième Forum sur l'eau, qui s'est tenu au Japon en mars 2003, les ministres ont déclaré ce qui suit : «Pour assurer un approvisionnement durable en eau de bonne qualité, nous devons protéger et utiliser de manière durable les écosystèmes qui captent, filtrent, stockent et libèrent l'eau, tels que les rivières, les milieux aquatiques, les forêts et les sols.»

18. La connaissance est la base d'une telle action. L'humanité doit avoir une bonne connaissance des informations géographiques précises, opportunes et abordables, susceptibles de répondre à toutes les questions liées à l'approvisionnement en eau (par la nature) et à la demande (par les humains et d'autres éléments des écosystèmes). À cet égard, la résolution A/RES/1721 (XVI) de l'Assemblée générale a demandé une étude sur des mesures visant à améliorer la science et la technologie atmosphériques de façon à mieux faire connaître les principales forces physiques ayant un effet sur le climat et à renforcer les capacités existantes de prévision météorologique.

19. La collecte, l'analyse et l'utilisation des informations géographiques constituent donc un point de départ en matière de développement durable, car la qualité médiocre de la collecte et de la gestion des données dans de nombreuses sociétés écarte toute possibilité de plan d'action valable. Les décideurs doivent reconnaître que les cartes et les données géospatiales font pour la plupart partie de l'infrastructure d'une nation au même titre que les réseaux de transport, les soins de santé, l'éducation, les télécommunications et l'approvisionnement en eau. Des cartes précises sont nécessaires, par exemple, pour éviter de construire des routes, des logements et des fermes dans des régions vulnérables aux catastrophes. L'utilisation d'une carte infographique permet un large

éventail de références géographiques de données d'observation de la Terre et de données satellites et fournit les informations précises nécessaires dans de nombreux domaines du développement.

20. La technologie spatiale sert également au développement durable. Les données satellites ont beaucoup d'applications dans la gestion des ressources en eau et les mesures préventives et les secours en cas de catastrophes. La recherche sur la couche d'ozone stratosphérique effectuée par des institutions spécialisées a servi de base scientifique au Protocole de Montréal de 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et ses amendements, et les données des satellites de recherche ont conduit au Protocole de Kyoto de 1997 à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Une vaste gamme de satellites et de systèmes satellites nationaux et internationaux fournissent à l'heure actuelle des informations précieuses sur la Terre et ses systèmes chimiques, météorologiques et océanographiques permettant la vie sur Terre, ainsi que des données nécessaires aux opérations de recherche et de sauvetage, à la gestion des catastrophes ou à la cartographie précise des zones humides et des ressources marines et côtières.

21. Les décideurs, notamment dans les pays sans capacité spatiale, devraient s'employer en priorité : à financer, aux niveaux national et régional, la recherche scientifique et technologique fondamentale et appliquée et le développement dans les domaines du développement durable, à traduire les mesures satellitaires des rayonnements par des informations applicables aux problèmes concrets du développement et à créer un réseau spatial de recherche mixte composé d'institutions nationales et régionales.

22. L'idée que la science et la technologie spatiales sont réservées exclusivement aux pays industrialisés tient du mythe. En fait, ce sont des outils indispensables pour relever les défis du développement durable. On devrait partout cultiver les compétences nationales et développer les outils nécessaires. On s'entend depuis longtemps pour dire que seul le développement d'une vaste infrastructure scientifique et technique locale permettra aux pays du Sud de transférer leur expertise de l'étranger.

23. **M. Merrell** (Directeur, Medical Informatics and Technology Applications Consortium, Virginia Commonwealth University), présentant un exposé sur

la télémédecine et la cybersanté touchant des questions médicales internationales, fait observer que la pratique médicale contemporaine contient désormais un trop grand nombre d'informations, même pour un esprit exercé. Les médecins traitant des patients sont formés à devenir des gestionnaires de l'information, comptant sur des télécommunications fiables et des informations numérisées pour corroborer leurs décisions et se conformer à des normes universelles. Les dossiers médicaux informatisés sont également devenus la règle.

24. En fait, depuis la baisse du coût de l'informatique et des télécommunications et l'augmentation à des taux alarmants de celui des services de médecine traditionnelle, on espère appliquer les économies réalisées à partir de l'ancien système aux budgets médicaux grevés, afin d'offrir des soins de santé plus abordables et accessibles.

25. La télémédecine est née du remplacement des médias imprimés par les médias électroniques et de l'utilisation des satellites. Depuis une décennie, son propre consortium collabore, dans le cadre d'une charte, avec l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA), à l'établissement de systèmes pratiques de télémédecine dans des milieux éloignés et hostiles dans 20 pays en développement. Il a été en mesure de tester, dans ces pays, le potentiel, les limites, l'utilité et le coût de la télémédecine nécessitant l'utilisation de l'Internet, de lignes téléphoniques et de satellites en orbite basse terrestre et géosynchrones et, en partenariat avec leurs gouvernements, d'intégrer ces pays à un continuum informationnel international.

26. Les systèmes ainsi créés ont évolué au fil des ans. Au Kenya, par exemple, une équipe spécialisée dans les maladies infectieuses travaillant dans une région sans électricité a tout de même réussi, grâce au soutien d'une équipe des télécommunications, à traiter des milliers d'enfants grâce à des informations de pointe obtenues à une fraction des coûts habituels. En République dominicaine, deux experts chirurgicaux transportant du matériel de télécommunications ont formé des médecins locaux à une technique chirurgicale avancée dont les résultats cliniques ont été excellents. Ils ont quitté en laissant derrière eux un programme chirurgical viable et durable. Au Pakistan, un programme de télémédecine a été conçu dans une grande école de médecine urbaine. Celle-ci devrait être en mesure d'envoyer, dans six mois, des unités

indépendantes de télémédecine dans les montagnes avoisinantes. Dans le bassin amazonien de l'Équateur, des cliniques de soins de santé primaires desservant une population de 2 000 personnes, intégrées par la suite aux populations vivant dans des régions autrement inaccessibles et reliées à des soins hospitaliers et chirurgicaux secondaires, se sont dotées de méthodes électroniques simplifiées de conservation des dossiers et de sources d'informations internationales par Internet et par satellite, et le taux de succès dans le traitement a atteint 70 %.

27. Le consortium a introduit la télémédecine dans des milieux extrêmes. Toutefois, l'entreprise a été moins difficile sur le mont Everest ou dans le cercle arctique où seule une poignée de gens étaient impliqués. Les véritables complications sont survenues dans des milieux extrêmes tels que le delta du Danube, une zone humide sans routes, où les systèmes de santé desservant une large population requièrent un soutien plus complexe de satellites et de télécommunications.

28. En revanche, la télémédecine n'a pas été très efficace dans le cas des catastrophes naturelles, car son infrastructure n'est pas encore en place. Cependant, en 1988, lors du tremblement de terre en Arménie, on a mis trois mois à mettre en place l'infrastructure nécessaire en matière de télémédecine, alors qu'après le passage de l'ouragan Katrina, quatre jours seulement ont suffi pour prêter main forte à une installation déjà numérisée de la NASA s'occupant de 4 000 personnes.

29. Le consortium agit également dans les zones de troubles civils. Dès 1995, suite à l'effondrement de l'Union soviétique, un programme Internet a été mis en place en Fédération de Russie et des cours de télésience et de télémédecine ont été mis au point. Des programmes nationaux de télémédecine liés à l'information disponible par le biais du consortium ont également été mis au point en Géorgie, en Ouzbékistan, au Kazakhstan et en Ukraine. Ils offraient tous une formation et des subventions. En 1999, au Kosovo, au moment où il n'y avait aucun système médical fonctionnel, un centre de télémédecine a été mis sur pied en collaboration avec l'Union européenne. Cette source unique d'information a permis le réaménagement d'une faculté de médecine et la formation d'un corps étudiant de 2 000 personnes. Par la suite, un lien au programme de revue en ligne de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a été créé

et le centre a été intégré aux autres hôpitaux de la province.

30. La télémédecine est donc une technologie susceptible de contribuer à la réduction de la fracture numérique d'une manière sensible et non préjudiciable. Elle peut être adaptée à la plupart des besoins médicaux, sans qu'il n'en soit forcément coûteux, et permettre ainsi d'appliquer une méthode du sautemouton à l'amélioration médicale en contournant les dépenses de prestations des soins de santé traditionnels. Il demande aux décideurs des Nations Unies de considérer la télémédecine comme une infrastructure sur laquelle s'appuyer pour construire un monde plus en santé, mieux informé, enhardi grâce à des outils efficaces, jouissant de son autonomie et unifié par des programmes de santé justes et durables.

31. **M. Camacho** (Bureau des affaires spatiales des Nations Unies), présentant un exposé sur d'autres questions présentées au Sous-Comité scientifique et technique et au Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, a expliqué que les questions ordinaires étaient examinées annuellement, mais que les questions uniques ne figuraient à l'agenda qu'une fois par an, à moins qu'il en soit décidé autrement. Les plans de travail du Sous-Comité comprennent une proposition émanant d'un État ou d'un groupe d'États, une discussion sur l'objectif et l'établissement d'un programme de travail, les résultats étant présentés pour chacune des trois ou quatre années de sa durée. Cette approche a permis l'inscription de nouvelles questions à l'ordre du jour. Le système permet la continuité, la rotation des sujets et l'ajout ou le retrait de certains points de l'ordre du jour. Les projets de résolution comprendront certaines questions ordinaires tant et aussi longtemps que le Sous-Comité souhaitera les examiner.

32. L'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique est l'une des principales préoccupations techniques du Comité scientifique et technique. Les satellites ont besoin de ces sources d'énergie pour deux raisons : faire fonctionner leurs instruments lorsqu'ils sont trop loin du soleil pour permettre aux panneaux solaires d'opérer efficacement, et fournir la propulsion nécessaire lors de longues missions spatiales. Il importe que ces sources d'énergie nucléaire soient soumises à des normes de sécurité, car les satellites sont lancés à partir de la Terre et s'en approchent parfois. Durant la période de 2003 à 2006,

l'un des objectifs du Groupe de travail de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique, en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), consiste à élaborer un cadre technique d'objectifs et de recommandations concernant la sécurité des applications nécessitant des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. L'AIEA a été invitée à participer et à définir des mécanismes spécifiques de coopération pour l'élaboration de normes techniques sur la sécurité. En 2005, le Sous-Comité a examiné les informations fournies par les agences spatiales nationales et régionales et a tracé les grandes lignes du cadre proposé. Un séminaire technique conjoint de trois jours auquel participera l'AIEA se tiendra en 2006 afin de discuter les possibilités de nouvelles normes de sécurité. Le Groupe de travail s'est réuni et a échangé tout au long de l'année écoulée. Une liste de sujets a été convenue et distribuée et les travaux intersessions se poursuivent. Le séminaire conjoint devrait déboucher sur un projet de rapport dans lequel un certain nombre de normes techniques en matière de sécurité devraient être proposées pour examen à la session de la Commission en juin 2006.

33. Le Sous-Comité est également très préoccupé par les débris spatiaux. Dans l'espace, ces débris représentent un danger pour les véhicules et pour les personnes. Les sources de débris produits par l'homme comprennent tous les objets placés en orbite qui ne sont plus utiles, la plupart des débris étant des morceaux de moins de 10 centimètres de diamètre ou de fines particules. Parmi les diverses mesures visant à réduire ce type de débris, la réduction de la production d'autres débris est la plus efficace. Les États et les entités ayant la capacité de lancer des satellites et ceux qui construisent ou font construire des satellites doivent cependant s'entendre sur la question. Le Sous-Comité a établi un plan de travail pluriannuel pour en traiter. En 2002, le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux, un petit groupe d'entités capables de lancer des satellites, a été invité à présenter des propositions au Sous-Comité sur la réduction de la production de débris. Les États membres ont été invités à faire des commentaires sur les propositions reçues et le Sous-Comité est convenu de poursuivre ses travaux pendant l'intersession et d'entreprendre la rédaction d'un document sur la réduction des débris spatiaux, tout en examinant d'autres questions telles que l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique.

La procédure de mise à jour périodique du document sera examinée en 2006. Comme les mesures de réduction des débris sont volontaires, il serait donc d'importance vitale d'encourager la participation et de rechercher un consensus de façon à ce que tout le monde soit prêt à se conformer aux mesures adoptées.

34. Ces deux points illustrent l'un des principes de la philosophie de travail du Comité, où un nombre relativement restreint d'États et d'entités telles que les agences spatiales travaillent à un niveau hautement technique au sein de l'un des Sous-Comités sur des questions qui sont d'abord présentées à un forum, dans le cadre duquel ceux qui sont directement concernés ou participent à différents niveaux ont l'occasion d'influencer les recommandations finales du Comité ou du Sous-Comité.

35. Un nouveau point de l'ordre du jour dans le cadre du plan de travail pluriannuel de 2005 à 2007 concerne les objets à proximité de la Terre. Ces objets sont des comètes ou des astéroïdes en orbite à une distance de 0,3 unité astronomique (UA) de la Terre et présentent un danger potentiel si leur diamètre est supérieur à 150 mètres et s'ils s'approchent à 0,05 UA de la Terre. On estime qu'il existe actuellement une probabilité de 1 sur 5 000 qu'un objet appelé 2004MN entre en collision avec la Terre en 2036. L'impact équivaldrait à une explosion nucléaire de 1 000 mégatonnes. La communauté internationale doit réagir et le Sous-Comité étudie les différentes possibilités en vue de prendre des mesures en 2013. En 2005, des États, des organisations internationales, des organismes régionaux et autres participeront à une étude sur les objets à proximité de la Terre.

36. Le Sous-Comité juridique a créé un cadre juridique régissant les activités des États et autres entités dans l'espace extra-atmosphérique. Conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a adressé une lettre aux Ministres des affaires étrangères des États qui n'ont pas encore adhéré aux traités internationaux régissant les utilisations de l'espace extra-atmosphérique, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales qui n'ont pas encore déclaré leur acceptation des droits et des obligations en vertu de ces traités. La réaction initiale a été encourageante. Le Sous-Comité a également examiné les moyens de promouvoir l'harmonisation de la pratique d'immatriculation des objets spatiaux. La réaction a été positive, entraînant une augmentation du nombre de documents d'immatriculation pour des

objets auparavant non enregistrés, l'établissement d'un plus grand nombre de registres nationaux et une augmentation de la communication d'informations conformément à la résolution 1721 B (XVI) de l'Assemblée générale.

37. **M. Sen** (Inde) signale l'importance de mettre l'accent sur les bienfaits de l'application des technologies spatiales. Depuis la création d'un système satellitaire d'alerte rapide, entre autres pour les cyclones, son gouvernement a été en mesure de réduire considérablement le nombre de victimes. L'utilisation de la technologie satellitaire a permis de localiser des stocks de poissons et d'augmenter les captures de plus de 100 %. Son utilisation en cartographie des ressources a, entre autres, réussi dans 90 % des cas à prévoir des lieux de forage pour l'approvisionnement en eau. Les produits utilisés dans le secteur de la santé en Inde, tels que les tuteurs coronariens et un équipement ultra-léger pour les enfants handicapés sont également des sous-produits de la technologie des missiles.

38. La maîtrise technique des technologies spatiales pertinentes est certes importante, mais il importe également de partager les bienfaits de leurs applications. Son gouvernement a mis sur pied une mission de connectivité en coopération avec l'Union africaine, mais les ressources disponibles pour ce projet sont limitées. La communauté internationale doit mobiliser ses ressources afin de s'assurer que la technologie spatiale soit utilisée pour la promotion du développement et l'application des Objectifs de développement pour le millénaire. Elle devrait concentrer son attention non seulement sur la prévention de la militarisation de l'espace, mais également sur la garantie d'un meilleur accès aux technologies spatiales et à leurs bienfaits, y compris les technologies à double usage.

39. **M. González** (Chili) se félicite du dialogue interactif sur ce point d'importance primordiale pour les pays en développement. L'espace extra-atmosphérique ne peut être considéré comme l'apanage des pays qui possèdent des programmes spatiaux, étant donné les avantages énormes que pourrait offrir la technologie spatiale même aux pays les plus défavorisés dans des domaines tels que la préparation aux catastrophes naturelles, la télémédecine et l'éducation. Toutes les Grandes Commissions de l'Assemblée générale devraient organiser des sessions d'information pratique à l'instar de la présente session, dans le contexte de la réforme des Nations Unies visant

à accroître la productivité et l'efficacité de l'Organisation.

40. Il note les progrès réalisés dans le domaine de la télémédecine aux États-Unis et en Europe, mais se demande si la communauté internationale tout entière a véritablement accès à celle-ci. Il aimerait en savoir davantage sur les coûts et l'accessibilité de la télémédecine dans les régions isolées, car il ne suffit pas que cette technologie soit disponible, encore faut-il qu'elle soit financièrement accessible.

41. Dans le contexte des initiatives régionales visant à promouvoir les mécanismes de coopération spatiale, il rappelle que la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques se tiendra à Quito, en Équateur, en juillet 2006. Dans ce contexte, il attend avec intérêt le rapport de la Colombie, agissant en qualité de secrétariat intérimaire de la quatrième Conférence, sur l'organisation et le suivi de la Conférence (A/AC.105/L.261), ainsi que des informations supplémentaires du Gouvernement de l'Équateur sur l'état des préparatifs de la cinquième Conférence. Son gouvernement sera l'hôte d'une réunion préparatoire de la cinquième Conférence, qui portera essentiellement sur l'éducation dans le contexte des catastrophes naturelles et à laquelle participera un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Malheureusement, malgré ses promesses antérieures, le Directeur de l'Agence spatiale européenne n'y participera pas. Cette absence révèle le manque de coopération entre les pays techniquement avancés et ceux qui le sont moins.

42. Il souligne la contribution que le Gouvernement de l'Inde a faite et continue de faire dans l'application des technologies spatiales. Il serait intéressant d'inviter ce gouvernement à participer à la conférence préparatoire du Chili, ainsi qu'à la cinquième Conférence à Quito pour partager son expérience dans l'application pratique des technologies spatiales. Enfin, il demande que le groupe d'experts créé par la première Conférence de l'espace pour les Amériques obtienne le statut d'observateur permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

43. **M. Gallardo** (Pérou) se félicite de la priorité accordée à l'utilisation des technologies spatiales pour faire face à des problèmes tels que les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Il se demande si les bienfaits des technologies spatiales ont été soulignés à la Conférence mondiale sur la réduction des catastrophes qui a eu lieu à Kobé. Le rapport du

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur la mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) (A/59/174) a mis en lumière la nécessité de sensibiliser davantage les décideurs aux bienfaits de la technologie spatiale. Il se demande s'il y a effectivement eu sensibilisation à cet égard.

44. À l'instar du représentant du Chili, il se félicite de la tenue d'un dialogue interactif, mais il signale la faible participation aux discussions sur les bienfaits de la technologie spatiale et sur les conclusions d'UNISPACE III lors de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Il importe donc d'accroître la visibilité de la question, notamment l'utilisation internationale de l'espace à des fins pacifiques, ce que certains pays ne considèrent pas nécessairement dans leur meilleur intérêt.

45. **M. González** (Chili) notant l'importance de la science et de la technologie au service du développement, dit regretter que le texte issu du Sommet mondial de 2005, ne contenait aucune référence au rôle crucial que pourrait jouer la technologie spatiale dans certains domaines comme la prévention des catastrophes naturelles, l'enseignement à distance et la télémédecine. De toute évidence, les Nations Unies et les États Membres ont failli à leur obligation de mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III.

46. **M. Abiodun** (Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique) rappelle le peu d'attention accordée aux applications possibles de la technologie spatiale en matière de développement durable, à l'exception d'UNISPACE III. À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale, dans le contexte de la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, a tenu une séance plénière extraordinaire afin de sensibiliser davantage aux bienfaits de la technologie spatiale et des groupes d'action ont été créés au titre de chacune des recommandations. La conférence de presse a été couronnée de succès, mais la participation au groupe de discussion sur UNISPACE III a été faible.

47. De toute évidence, malgré les sommes énormes investies dans la technologie spatiale et ses applications pratiques et l'invitation lancée aux pays en développement pour qu'ils investissent dans cette technologie, très peu a été fait pour mettre en valeur les exemples concrets de son utilisation. En consultation

avec le Directeur du Bureau des affaires spatiales, il était résolu à faire tout son possible, au cours de la présente réunion, pour démontrer concrètement aux membres du Comité les bienfaits de la technologie spatiale dans la vie de tous les jours. Ces efforts se poursuivront, dans le contexte de la Quatrième Commission et de la séance plénière de l'Assemblée générale.

48. **M. Merrell** (Directeur, Medical Informatics and Technology Applications Consortium, Virginia Commonwealth University), répondant au représentant du Chili concernant la sous-utilisation de la télémédecine, signale que le secteur des soins de santé aux États-Unis et en Europe dispose d'une infrastructure de l'information très sophistiquée. Une fois l'information médicale disponible en format électronique, il devient facile de la transmettre. Malheureusement, la technologie nécessaire à la transmission de ces informations à des régions éloignées coûte très cher. En effet, les réseaux téléphoniques habituels étant inexistantes, on doit recourir à la technologie satellitaire. L'Organisation indienne de la recherche spatiale a obtenu de bons résultats en attribuant des bandes de fréquence satellitaires pour faciliter la transmission des informations médicales, et ce, pour le plus grand bien de sa population, mais les coûts dans d'autres régions pourraient être prohibitifs. En Amérique du Sud, par exemple, le coût de la technologie d'une soucoupe pourrait être de 20 à 30 fois supérieur à celui aux États-Unis, en supposant que la technologie soit disponible et qu'un organisme de réglementation approprié pour superviser son utilisation existe. Il juge frustrant que les médias soient capables d'utiliser la technologie satellitaire pour transmettre des reportages sur les catastrophes naturelles, alors qu'il ne semble pas y avoir la même volonté d'investir dans la technologie satellitaire aux fins de la télémédecine.

49. **M. Camacho** (Directeur, Bureau des affaires spatiales), répondant au représentant de l'Inde, souligne le succès du Gouvernement indien dans l'allocation de ressources à des systèmes de prévention et de réduction des catastrophes naturelles qui se sont avérés très efficaces dans la réduction du nombre de victimes. Cela démontre l'importance d'une approche proactive et de l'allocation des ressources à des systèmes de prévention et d'alerte qui ne sont pas nécessairement spectaculaires, mais qui fonctionnent très bien, plutôt que l'allocation pure et simple d'énormes ressources à une assistance après la catastrophe.

50. En ce qui concerne les déclarations des représentants du Chili et du Pérou, M. Camacho convient de l'importance de sensibiliser davantage les décideurs aux bienfaits de la technologie spatiale et regrette la faible participation aux réunions sur cette question à la cinquante-neuvième session. Il rappelle que son Bureau a toujours appuyé la Conférence spatiale pour les Amériques, laquelle est devenue un forum permanent de discussion sur les questions spatiales et profite à la région. Il importe de poursuivre l'échange d'informations et de technologies aux niveaux régional et interrégional, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud.

La séance est levée à 17 h 30.